



AVIS DE CONVOCATION

Une réunion ordinaire du conseil de la municipalité de Petit-Rocher aura lieu **le lundi 22 mars 2021 à compter de 19h** à l'édifice municipal de Petit-Rocher.

Compte tenu de l'arrêté obligatoire lié à la COVID-19, le **port du masque est exigé et la capacité de la salle est limitée à 24 personnes dans le public** afin de respecter les mesures de distanciation physique. La priorité sera donnée par ordre d'arrivée et un registre des personnes présentes sera tenu.

ORDRE DU JOUR

- 1- Appel à l'ordre.
- 2- Constatation du quorum.
- 3- Prière / Recueillement.
- 4- Adoption de l'ordre du jour.
- 5- Déclaration des conflits d'intérêts.
- 6- Procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 février 2021
- 7- Affaires découlant du procès-verbal
- 8- Questions différées antérieurement : Aucune.
- 9- Relevé de correspondances reçues et expédiées :
 - a) Correspondance reçue: R-31-2021 à R-48-2021
 - b) Correspondance envoyée: E-4-2021 et E-9-2021
- 10- **Rapports financiers de février 2021**
 - a) Rapport des cartes de crédit de février 2021
 - b) Rapport des factures payées et salaires de février 2021
 - c) Rapports budgétaires - Administration
- Service Public
- 11- **Rapports :**
 - a) Membres du conseil
 - b) Directrice générale
- 12- Affaires nouvelles.
- 13- Période d'intervention ouverte au public.
- 14- Ajournement / Levée de la réunion.

Magali Courtin, Greffière